



270 300 agents publics en Normandie

En Normandie, en 2013, la fonction publique compte 270 300 postes de travail, soit un cinquième de l'emploi total régional. En deux ans, le nombre d'agents a augmenté dans la région mais à un rythme plus faible qu'en France de province. Le taux d'administration en Normandie (81 agents pour 1 000 habitants) est plus faible qu'en province et s'explique par une fonction publique d'État moins présente qu'en moyenne dans les autres régions. De fortes disparités existent entre les départements normands, l'Eure étant relativement « sous-administrée ».

Hors enseignement, les agents de catégorie C sont les plus nombreux dans les trois versants de la fonction publique et un agent sur six est non titulaire. La première profession exercée est celle d'ouvrier qualifié des travaux publics. Le temps partiel concerne un agent sur quatre, conséquence d'un taux de féminisation fort de l'emploi public. Les postes d'encadrement sont moins nombreux dans la fonction publique territoriale, ce qui explique un salaire médian moins élevé que dans les autres versants.

Laurent Brunet, Caroline Levouin (Insee)

La réforme territoriale de l'État, qui a abouti à la fusion des deux anciennes régions en une région Normandie, engendre des réorganisations des administrations de l'État. La prise en compte de ces événements, alliée à de nombreux départs à la retraite dans la période actuelle, nécessite une connaissance fine des emplois publics.

Cette étude a donc vocation à éclairer la réflexion prospective sur les besoins en compétences dans le secteur public. Une telle approche inscrit pleinement la région dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

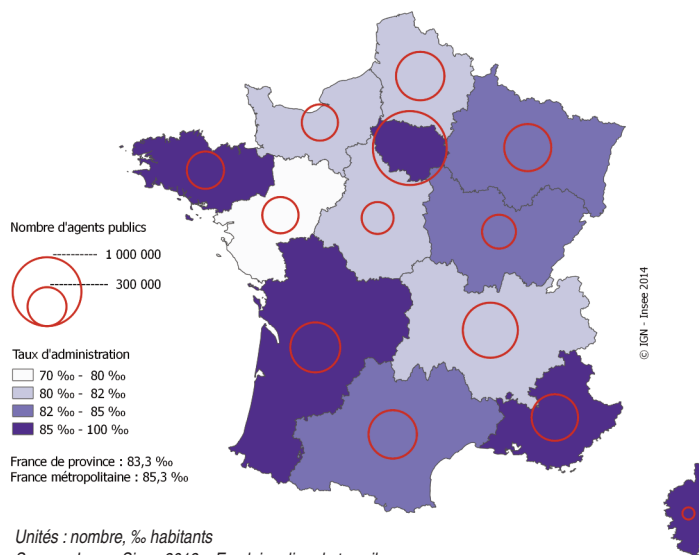
En l'espace de deux ans, le nombre d'agents publics normands a progressé de 2,3 %, c'est-à-dire à un rythme légèrement moins élevé qu'en France de province. La hausse est impulsée par les fonctions publiques hospitalière et territoriale

(respectivement, + 4,5 % et + 3,0 %), le nombre d'agents de l'État étant quasiment stable sur la période.

Au sein des trois versants de la fonction publique, la fonction publique d'État est

1 La Normandie, 10^e rang des 13 régions métropolitaines pour le nombre d'emplois publics et pour le taux d'administration

Nombre d'agents publics et taux d'administration selon la région métropolitaine en 2013



270 300 agents publics en Normandie, dont 104 600 relèvent de l'État

En 2013, 270 300 agents publics exercent en Normandie, soit 5 % des agents publics de France métropolitaine, pourcentage similaire en termes d'emploi total et de population. Ainsi, par son poids, la Normandie se positionne au 10^e rang des 13 régions métropolitaines (*Illustration 1*).



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE

la première employeuse (104 600 agents). La fonction publique territoriale rassemble 96 500 agents et l'hospitalière 69 200 agents.

En Normandie, un emploi sur cinq est un emploi public (21,1 %). Ainsi, la Normandie se classe 9^e région sur 13 et affiche la même part que la France de province.

La Seine-Maritime est à la fois le département normand rassemblant le plus d'agents publics (110 300 agents au lieu de travail, soit 41 %) et le plus peuplé (38 % de la population régionale). Avec deux fois moins d'agents, le Calvados se range à la deuxième place (*Illustration 2*) et concentre 22 % des agents publics (21 % de la population). L'Orne est le département normand qui en emploie le moins (8 % des agents publics et 9 % de la population).

81 agents pour 1 000 habitants

Avec 81 agents pour 1 000 habitants, la Normandie affiche un taux d'administration inférieur à la France de province et se positionne au 10^e rang des 13 régions métropolitaines (*Illustration 3*). Cette plus faible part de l'emploi public s'explique principalement par une fonction publique d'État moins représentée en Normandie qu'ailleurs (31 %, contre 35 % en France de province). En effet, les ministères employeurs que sont la Défense et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont moins présents en Normandie. Le premier ministère employeur est l'Éducation nationale (plus de la moitié des emplois publics de l'État) qui est légèrement plus représenté en Normandie (18 % contre 17 % pour France de province). Dans les autres ministères, les taux d'administration en Normandie et France de province sont équivalents.

A contrario, le taux d'administration dans la fonction publique hospitalière est légèrement plus élevé en Normandie qu'en France de province (21 %, contre 19 % pour la France de province). Les hôpitaux très majoritairement employeurs dans la fonction publique hospitalière possèdent, au regard de la population, plus d'emplois publics en Normandie qu'ailleurs.

2 En Normandie, deux agents sur cinq exercent en Seine-Maritime

Répartition des agents de la fonction publique en 2013

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Fonction publique d'État (FPE)	23 000	17 100	15 300	8 000	41 200	104 600
dont FPE hors enseignement	11 700	8 200	8 400	3 900	19 100	51 300
Fonction publique territoriale (FPT)	20 700	15 900	13 200	6 900	39 800	96 500
Fonction publique hospitalière (FPH)	15 500	7 900	9 700	6 800	29 300	69 200
Ensemble de la fonction publique	59 200	40 900	38 200	21 700	110 300	270 300

Unité : nombre

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail

Comme en France de province, la fonction publique territoriale affiche en Normandie un taux d'administration de 29 %. Néanmoins, au sein des différents employeurs territoriaux, des différences apparaissent : les communautés de communes proposent plus d'emplois en Normandie, contrairement aux communautés urbaines. Pour les autres employeurs territoriaux, les taux d'administration sont équivalents, notamment dans les communes qui concentrent la moitié des agents publics territoriaux et sont les premières employeuses territoriales (taux d'administration de 14 %). Les départements sont le deuxième employeur territorial (5 %).

Une forte disparité entre les départements

De fortes disparités existent entre les cinq départements normands. Les départements de Seine-Maritime et du Calvados, comprenant une diversité plus grande d'employeurs publics, et en particulier les centres de direction, offrent un taux d'administration supérieur (respectivement 88 % et 86 %). Le département de l'Eure est quant à lui le moins administré avec 20 agents pour 1 000 habitants de moins que la Seine-Maritime (*Illustration 3*). Son faible taux d'administration découle en grande partie d'une présence plus faible de la fonction publique hospitalière (13 %), une partie importante du département (notamment le nord et le nord-ouest) relevant de plateaux hospitaliers situés en Seine-Maritime.

La fonction publique hospitalière est aussi représentée dans l'Orne qu'en Seine-Maritime (taux d'administration de 24 %). Logiquement, les fonctions publiques de l'État et de la territoriale présentent un taux

d'administration plus fort dans les départements accueillant les plus grandes villes normandes, à savoir les départements de la Seine-Maritime et du Calvados.

Un agent sur six non titulaire

Les caractéristiques des emplois publics varient selon les régions, essentiellement du fait de la présence plus ou moins forte des différents versants de la fonction publique.

En Normandie, un agent public sur six n'est pas titulaire (contractuels, vacataires, etc.), soit 43 900 agents, proportion équivalente à l'ensemble de la France de province. La fonction publique territoriale emploie le plus d'agents non titulaires (18,6 %), la fonction publique hospitalière en recrute 16,7 % et la fonction publique d'État 13,7 %. La majorité des agents non titulaires appartient à la catégorie C (trois agents sur cinq) et un sur cinq relève de la catégorie A.

Les personnes bénéficiant d'un contrat aidé (emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, etc) sont plus nombreuses en Normandie : 10 700 personnes, soit 4 % des agents publics contre 3,2 % en France de province.

La fonction publique en Normandie présente un des plus forts taux de féminisation. Ainsi, 65 % des emplois publics sont occupés par des femmes contre 62 % en France de province. Ce ratio est le plus élevé dans la fonction publique hospitalière, plus présente en Normandie et où 79 % des agents sont des femmes.

En lien avec ce taux de féminisation plus important, le temps partiel est légèrement plus présent en Normandie qu'ailleurs : 25 % des agents travaillent à temps partiel, contre 24 % en France de province. La quotité de travail la plus courante est celle à 80 %. La fonction publique territoriale est le versant comptant le plus d'agents à temps partiel (32 %).

Comme en France de province, plus d'un quart des agents a moins de 35 ans. Les agents les plus jeunes travaillent plutôt dans la fonction publique hospitalière (plus d'un agent sur trois) et moins dans la fonction publique territoriale (un agent sur cinq). (*Illustration 4*).

Le salaire médian d'un agent public exerçant en Normandie est de 1 850 euros

3 En Normandie, une fonction publique plus présente en Seine-Maritime

Taux d'administration selon le versant de fonction publique et le département

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie	France de province
FPE	33,3	28,8	30,6	27,6	32,9	31,4	35,3
dont FPE hors enseignement	17,0	13,7	16,8	13,5	15,2	15,4	19,1
FPT	30,0	26,8	26,4	23,9	31,7	29,0	28,9
FPH	22,4	13,2	19,4	23,6	23,4	20,8	19,1
Ensemble fonction publique	85,7	68,7	76,3	75,0	88,0	81,2	83,3

Unité : % habitants

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail, recensement de la population 2013

nets mensuels. Il est équivalent au salaire médian de France de province. Dans la fonction publique d'État, les agents perçoivent des salaires plus élevés que dans les autres versants. Cette différence s'explique notamment par la présence plus importante des cadres A dans l'enseignement. À l'inverse, le salaire médian dans la fonction publique territoriale est plus faible, ce versant comptant moins de cadres que les autres. Les contractuels gagnent 500 euros de moins que les agents titulaires (*Illustration 5*), ce qui s'explique en partie par le fait que 57 % des contractuels appartiennent à la catégorie C.

Moins de postes d'encadrement au sein de la fonction publique territoriale

En Normandie, près de la moitié des agents publics occupe un poste de catégorie C. Ils sont un peu plus nombreux qu'en France de province (*Illustration 4*), et particulièrement présents dans la fonction publique territoriale (plus de trois agents sur quatre).

Comme pour les autres catégories, la part des postes d'encadrement (catégorie A) est variable selon le versant de la fonction publique (*Illustration 6*). C'est dans la fonction publique territoriale que les cadres sont les moins nombreux (8 % des agents territoriaux). Dans la fonction publique hospitalière, 31 % des agents sont cadres. Dans la fonction publique d'État, hors enseignement, la proportion de cadres est modérée (17 %) mais elle s'élève à 92 % dans l'enseignement public, les enseignants appartenant à la catégorie A.

Les postes d'encadrement les plus élevés (postes de direction ou de niveau administrateur) sont rares dans la fonction publique hospitalière (moins de 1 % des postes). On les rencontre plus souvent dans la fonction publique territoriale ou d'État, hors enseignement, avec respectivement 16 % et 10 % des postes.

L'encadrement est le plus féminisé dans la fonction publique hospitalière : près des trois quarts des cadres hospitaliers sont des femmes. La moitié d'entre elles sont infirmières en soins généraux, seulement 11 % sont médecins. À l'inverse, chez les cadres masculins hospitaliers, c'est la profession de médecin qui est davantage représentée (40 % des cadres hommes hospitaliers), avant celle d'infirmier (17 % des cadres hommes hospitaliers).

Dans la fonction publique territoriale, on compte six femmes pour dix cadres. La moitié des cadres, femmes comme hommes, sont des personnels administratifs. La deuxième profession exercée est celle d'ingénieur, mais elle se conjugue essentiellement au masculin car seulement 10 % des cadres femmes territoriales l'exercent contre 33 % chez les cadres hommes.

4 Un quart des agents publics à temps partiel

Principales caractéristiques de l'emploi public

		Normandie	France de province
	Nombre d'agents	Part (%)	Part (%)
Femmes	176 100	65,2	62,1
Moins de 35 ans	71 300	26,4	26,6
55 ans ou plus	43 400	16,1	16,3
Catégorie A	87 000	32,2	32,3
Catégorie B	47 400	17,6	19,3
Catégorie C	134 400	49,7	47,8
Contractuels, vacataires	43 900	16,2	15,9
Contrats aidés	10 700	4,0	3,2
Temps partiel	68 500	25,4	24,1

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail

5 Un salaire médian plus élevé dans la fonction publique d'État

Salaire mensuel net médian en équivalent temps plein dans la fonction publique en Normandie

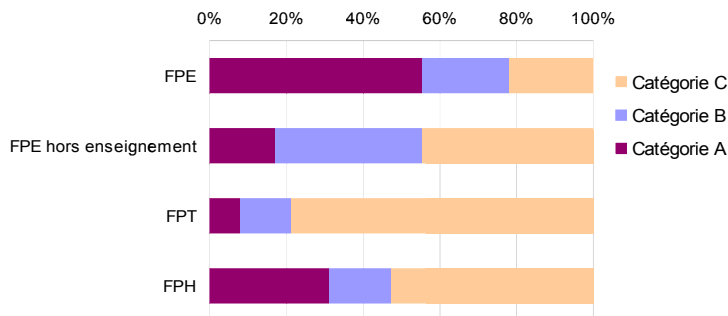
	Normandie	France de province
FPE	2 180	2 180
dont FPE hors enseignement	2 020	2 050
FPT	1 590	1 610
FPH	1 790	1 800
Titulaires	1 950	1 970
Contractuels, vacataires	1 480	1 490
Ensemble fonction publique	1 850	1 870

Unité : euros

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail

6 Des emplois d'encadrement moins fréquents dans la fonction publique territoriale

Répartition des agents selon leur grade dans les différents versants de fonction publique



Unité : %

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail

Les deux tiers des cadres de l'État sont des femmes. Cette forte proportion tient au fait qu'elles sont plus nombreuses que leurs homologues masculins dans l'enseignement (deux tiers). En effet, le corps des cadres de l'État hors enseignement présente une quasi parité.

Les cadres les plus jeunes travaillent plus souvent dans la fonction publique hospitalière : la moitié des cadres a moins de 35 ans et on ne compte que 12 % de 55 ans ou plus. Dans la fonction publique de l'État (hors enseignement), 28 % des agents cadres ont moins de 35 ans et 19 % sont âgés de 55 ans ou plus. De manière générale, la fonction publique territoriale apparaît plus « âgée » que les deux autres : 25 % des agents cadres territoriaux ont 55 ans ou plus et seulement 17 % ont moins de 35 ans.

Les ouvriers qualifiés des travaux publics : première profession exercée en Normandie

La fonction publique normande recense un total de 67 professions exercées par au moins 500 agents. 36 300 agents, parmi les 270 300 agents publics, sont ouvriers qualifiés des travaux publics (13,4 % des agents), soit la première profession publique exercée (*Illustration 7*). Les communes emploient les deux tiers de ces agents qui sont majoritairement des hommes. Les professeurs agrégés ou certifiés de l'enseignement secondaire représentent la deuxième profession la plus exercée (21 200 agents), suivis des professeurs des écoles et des aides-soignants, cette dernière étant la profession la plus exercée dans la fonction

publique hospitalière (devant les infirmiers). Pour ces professions les plus fréquemment rencontrées dans la fonction publique, on retrouve le même classement pour la France de province mais chacune d'entre elles est un peu moins représentée qu'en Normandie. ■

7 Plus de 13 % des agents publics normands sont ouvriers qualifiés des travaux publics

Les 20 principales professions de la fonction publique

Rang	Professions	Nombre	Part	Exemples de métiers
1	Ouvriers qualifiés des travaux publics	36 300	13,4	Agent de travaux, chef d'équipe des ponts et chaussées, terrassier
2	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	21 200	7,8	
3	Professeurs des écoles	18 700	6,9	
4	Aides-soignants	15 900	5,9	
5	Infirmiers en soins généraux	13 400	5,0	
6	Agents administratifs des collectivités locales	10 400	3,8	Agent administratif, d'accueil, du patrimoine, documentaliste, guide de musée
7	Agents de services hospitaliers	10 300	3,8	
8	Agents administratifs de l'État et assimilés	10 100	3,7	Agent administratif, d'accueil, du patrimoine, documentaliste, guide de musée
9	Adjointes administratifs des collectivités locales	8 400	3,1	Secrétaire de mairie (de catégorie C)
10	Agents de service des autres établissements d'enseignement *	7 500	2,8	Employé de cantine, de ménage
11	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	5 800	2,1	
12	Professions intermédiaires administratives des collectivités locales	5 300	2,0	Rédacteur territorial, comptable, secrétaire médico-sociale
13	Adjointes administratifs de l'État et assimilés	5 200	1,9	
14	Médecins hospitaliers	4 300	1,6	
15	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics **	4 300	1,6	Administrateur ou attaché territorial
16	Agents de police de l'État	3 800	1,4	Gardien de la paix, brigadier de la police
17	Adjointes administratifs des hôpitaux publics	3 700	1,4	Chef du standard téléphonique, permanence de régulation médicale
18	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'État ***	3 500	1,3	Contrôleur du travail, secrétaire administratif
19	Professeurs de lycée professionnel	3 300	1,2	
20	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	3 300	1,2	

* Hors écoles primaires et maternelles

** Hors enseignement et patrimoine

*** Hors enseignement, patrimoine, impôts, trésor et douanes

Unités : nombre, %

Source : Insee, Siasp 2013 – Emploi au lieu de travail

Définition, source et champ de l'étude :

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi des agents des trois versants de la fonction publique. Différentes sources l'alimentent : fichiers mensuels de paie de la DGFIP pour l'État-FPE, fichier des militaires, les DADS pour la territoriale-FPT et l'hospitalière-FPH (la déclaration annuelle des données sociales étant une formalité déclarative que doit accomplir toute entité juridique employant des salariés).

Le périmètre de la fonction publique recouvre les personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement est effectué sur la base du droit public. La détermination de chacun des versants (FPE, FPT et FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur public.

L'équivalent temps plein (EQTP) mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Les postes recensés sont les postes principaux au 31 décembre 2013. Le poste principal d'un agent est le poste actif, et non annexe, qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Insee Normandie

5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Maryse Cadalanu

Attachés de presse :
Martine Chéron (Rouen)
Tél : 02.35.52.49.75
Philippe Lemarchand (Caen)
Tél : 02.31.15.11.14

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : en cours (imprimé)
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2014 » - In : Insee Première n°1586 (mars 2016)
- « 37 000 agents de la fonction publique cesseraient leur activité à l'horizon 2025 en Haute-Normandie » - In : Insee Analyses n°5 (janvier 2015)
- « L'emploi public en région Nord-Pas-de-Calais : effectif et caractérisation » - In : Pages de Profils n°142 (octobre 2013)

